

**Réponses aux Questions du 26 mai 2008
adressées au promoteur, le 4 juin 2008**

Questions envoyées par Fondation Rivières

1. Y aura-t-il un contrat signé avec Hydro-Québec? Si oui, sera-t-il rendu public?

Oui, il y aura un contrat signé avec Hydro-Québec. Non, il ne sera pas rendu public sauf autorisation des autorités compétentes.

2. Dans l'étude d'impact, il n'y a aucune information à savoir précisément à combien s'élèveront les profits qui reviendront à Axor. Concrètement, à combien ces profits correspondent en pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéfices que génère la centrale?

Axor recevra 53 % de l'ensemble des bénéfices pour un capital investi de 5 000 000 \$ alors que la municipalité recevra 47 % sans avoir investi de capital .

3. Au point 1.3 de l'étude d'impact sur les solutions de rechanges au projet, *«le promoteur ne propose [...] aucune solution au projet. La non réalisation du projet aurait pour conséquences de priver la région, et de façon plus immédiate la municipalité de Franquelin, de retombées économiques importantes et structurantes pour son avenir ainsi que de la possibilité de procéder à la mise en valeur de la rivière sur le plan récréotouristique»*. En général, au Québec, les petites centrales rapportent des profits d'un minimum de 10 % de l'investissement initial. Donc, 25 millions rapporteraient autour de 2.5 millions par année (annexe 5). Pourquoi Axor prétend-elle alors des retombées économiques importantes pour la municipalité de Franquelin si celle-ci empochera 95 % des profits?

La question n'est pas pertinente puisqu'on confond capital et dette. Voir réponse à question No. 2



Question de la commission

Au bénéfice de la commission et pour répondre aux questions 2 et 3 de Fondation Rivières, pourriez-vous compléter le tableau suivant en indiquant le revenu brut tiré de l'exploitation de la centrale, les principaux postes de dépenses, le service de la dette, la portion d'impôt en % de ce revenu brut? Pourriez-vous indiquer aussi quelle serait la proportion du bénéfice net qui servirait à rémunérer le capital investi par Axor et quelle serait la proportion qui serait donnée à la municipalité de Franquelin?

Revenu Brut annuel (7,5 ¢ du kWh)		2 490 450 \$	
Dépenses et Remboursement de Capital:			
Contribution à la municipalité	124 523 \$		
Taxes et Redevances au Gouvernement	276 362 \$		
Entretien, Maintenance et Opération	205 000 \$		
Administration	60 000 \$		
Service de la Dette	1 618 182 \$		
Impôts 32%	66 043 \$	2 350 109 \$	%
Bénéfice Net Axor (après impôts):		140 341 \$	53%
Contribution à la municipalité		124 523 \$	47%
Total Axor + Municipalité		264 863 \$	100%



Bertrand Lastère

Porte parole de la S.E.R.F.

L2 4 juin 2008